[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **12 (1982)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

aînés

Mensuel pour une retraite plus heureuse

N° 4
Avril 1982
12e année

Nos bureaux sont ouverts le matin jusqu'à 11 h. 30

Administration et rédaction: Passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, téléphone 021/22 34 29

EDITORIAL

L'autogestion... sous le cactus

Ce cactus est apparu à plusieurs reprises dans «Aînés» ces derniers mois. Le mot recouvre une idée, celle d'une rubrique occasionnelle qui permet à tout un chacun d'exprimer des opinions qui lui sont chères et qui ne «collent» pas nécessairement à celles du plus grand nombre. «Des idées nouvelles, capables de nourrir une réflexion, de bousculer des tabous et de provoquer des réactions», disions-nous en préambule à l'article signé François-Xavier Charles, publié dans la page de l'éditorial du n° 2/82.

Depuis lors beaucoup d'encre a coulé sous le cactus. Preuve en soit la page du courrier des lecteurs de ce numéro (p. 38). Nous nous en félicitons.

Le but (dialogue) paraît donc atteint. Dans son article intitulé «Une vieillesse autogérée» M. F.-X. Charles a évoqué un problème fondamental face auquel chacun réagit de sa manière, selon son tempérament et ses convictions profondes. La réaction de M. Paul Henchoz (p. 38) est intéressante, digne d'estime parce qu'elle permet à chacun non seulement de se reconnaître, mais de se sentir personnellement concerné. Certes, pour une partie de la population âgée, l'idéal paraît être cette autogestion de la vieillesse qui existe déjà dans de nombreux domaines. Tenez: les clubs, par exemple. Que certaines grandes institutions sociales comme Pro Senectute, l'Hospice Général de Genève ou encore des services sociaux communaux, aident à leur constitution en donnant au départ le coup de pouce nécessaire, nous paraît être très appréciable. Et que, le club constitué, il soit amené à se prendre en charge, à s'assumer entièrement, en d'autres termes: à s'autogérer, est excellent. D'Yverdon à Genève en passant par Lausanne, sans oublier les cantons de Neuchâtel, du Valais ou de Fribourg, en avons-nous vu de ces vaillants clubs d'aînés, dirigés, animés par des personnes retraitées qui excellent à entretenir l'enthousiasme et font ronronner la machine. Cela, c'est précisément de l'autogestion; c'est à la fois positif et exaltant.

Mais il n'y a pas que les clubs. Il y a tout le reste: les voyages, les cours 3e âge, les immeubles spécialisés, les homes, et nous en passons. Des domaines où le mot «ghetto» menace et où il est parfois réalisé. Dans nombre de domaines on agit encore, hélas, comme si les «vieux» étaient incapables de se diriger et d'assumer leurs responsabilités. Mais alors on peut se poser cette question: sans promoteurs encore actifs, c'est-à-dire non retraités, ces vacances, ces voyages parfois au long cours, ces universités, ces logements intégrés, existeraient-ils? Rien n'est moins sûr. Dès lors, où doit commencer, où finit l'autogestion? Nous pénétrons là dans un domaine mouvant, aux contours mal définis, chaque être humain étant unique... et tout peut s'imaginer. Rien ne serait plus faux que de vouloir ériger des principes immuables, des règles rigides et définitives. A chacun son tempérament, à chacun son idéal. Si l'encadrement est souhaité par certains, c'est là leur droit le plus strict. Si d'autres adhèrent à un club parce qu'il a été créé par la mairie, par une entreprise, par une institution sociale, c'est peut-être parce que ce parrainage est sécurisant. Il n'y a rien à redire là-contre. Et si d'autres aînés enfin, optent pour une indépendance totale, pour l'initiative privée, nul ne saurait leur en vouloir, bien au contraire. Tout, répétons-le, est affaire de tempérament.

Ceci dit, chers lecteurs, ne manquez pas de lire l'excellente lettre de M. Paul Henchoz. D'accord avec M. Charles, qui ne faisait que mettre le doigt sur la notion d'autogestion, il dissèque le sujet avec bon sens, cœur et esprit. M. Charles a installé la sonnette. Celle-ci a tinté et nous a valu des réactions intéressantes, porteuses d'idées dignes de réflexion. A vous, lecteurs, de la faire encore tinter. C'est si chouette, la discussion!

AÎNÉS

Administration
Yves Debraine

Rédaction
Georges Gygax

Secrétariat
Isabelle Capt

Editeur
Société coopérative «Aînés»
Président:
Claude Badel, Romanel
Vice-président:
François-Xavier Charles
Genève

Imprimeur
Presses Centrales Lausanne S.A.

Régie des annonces
Pour la Suisse romande:
Annonces Suisses S.A., «ASSA»
Place Bel-Air 2, 1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Pour la Suisse allemande et le Tessin:
Media-Agentur, Rolf Müller
Case postale 371, 8027 Zürich
Téléphone 01/202 33 93/94

Comité de fondation
Dr L.-M. Bircher
Claude Badel
Marc Guignard
† Bernard Peitrequin

Abonnements
Fr. 23.— par année
Etranger Fr. 27.—

Toute reproduction des textes ou photos interdite sans accord préalable avec la Rédaction